

LA FORMATION CONTINUE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET DES SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR

JE SUIS SALARIÉ(E)

Je travaille pour un particulier employeur et je souhaite évoluer dans mon métier pour apporter un service plus professionnel ?

LA FORMATION CONTINUE POUR VOUS :

- C'est un droit dont bénéficie l'assistant maternel ou le salarié du particulier employeur dès la 1^{ère} heure travaillée.
- Ce sont 58 heures pour les assistants maternels et pour les salariés du particulier employeur entièrement financées.

UNE FORMATION À LA PORTÉE DE TOUS ?

- Votre rémunération est maintenue pendant la durée de votre formation et votre employeur est remboursé de vos salaires.
 - Si vous vous formez durant votre temps de travail, son montant est le même que celui de votre salaire.
 - Si vous vous formez, hors de votre temps de travail, votre rémunération correspond à une allocation de formation.
- Vos frais de vie (déplacements, hôtel, restauration) sont également pris en charge.
- Des démarches administratives simplifiées au maximum pour vous et votre employeur.

JE SUIS EMPLOYEUR

J'emploie un(e) assistant(e) maternel(le) ou un salarié du particulier employeur et j'aimerais qu'il/elle se perfectionne dans un domaine spécifique pour mieux répondre à mes besoins ?

LA FORMATION CONTINUE DE VOTRE SALARIÉ :

- C'est un droit pour tous les particuliers employeurs.
- Vous êtes remboursé par AGEFOS PME, des salaires et/ou allocation de formation (une fois la formation terminée).
- La gestion administrative est simplifiée au maximum.
- Vous n'avez pas à déclarer les heures de formation de votre salarié. IRCEM Prévoyance le fait pour vous et paye les charges sociales.
- Les frais de vie (déplacement, hôtel, restauration) vous sont remboursés par AGEFOS PME.

assiniat
Branche Professionnelle
Assistants Maternels
du Particulier Employeur

SPE Branche
professionnelle
des salariés
du particulier
employeur



MAISON FAMILIALE RURALE
54 Avenue de Nantes
44 140 Aigrefeuille sur Maine
☎ 02.40.06.61.30
mfr.aigrefeuille@mfr.asso.fr

COMMENT FAIRE ?

1. Choisissez ensemble la formation qui vous intéresse.
2. Envoyez le bulletin d'inscription à la MFR d'Aigrefeuille / Maine.

*Pour tout renseignement
contacter : Lydie DENIAUD
chargée des relations avec les
stagiaires au 02.40.06.61.30.*

IPERIA
L'INSTITUT